



DEPARTEMENT DE MAINE ET LOIRE

COMMUNE DES CERQUEUX

**Lotissement LE CHAMP BLANC**  
(tranche 2)

PLAN DE BORNAGE

Echelle : 1/500

EPURE DE PIQUETAGE

CONDITION D'INTERVENTION - La responsabilité du géomètre - expert ne peut être engagée que sur la tranche sur laquelle il est intervenu.  
L'entrepreneur reconnaît l'existence des repères figurant au plan et prend en charge leur conservation.  
Il reconnaît l'exactitude des cotes relevées sur place en sa présence.

Date \_\_\_\_\_  
Maitre d'ouvrage - Maitre d'oeuvre - Géomètre - expert - Entrepreneur  
Signature \_\_\_\_\_

NOTA - Toute opération topographique s'appuyant sur l'implantation doit être rattachée :  
- en planimétrie sur 3 points  
- en altimétrie sur 2 points

Les bornes sont implantées à 2 m en parallèle aux limites de l'espace public



SARL de Géomètres - Experts associés  
BIENNENU - CHRISTIANS - RIGAULDEAU  
1, Rue Roger Heulin, BP 31253  
Tél. 02 49172 0000  
Email : info@biennenu-geometres.com  
www.biennenu-geometres.com

Chapel le 26/08/2010  
Dossier n° 48882835  
Fichier n° 48882010-D-18-2.dwg